



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale Conseil des droits de l'homme

Cinquante-troisième session

19 juin-14 juillet 2023

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Conseil économique et social Commission de la condition de la femme

Soixante-septième session

6-17 mars 2023

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : prise en compte
des questions de genre, situations et questions
intéressant les programmes**

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale.

* [E/CN.6/2023/1](#).



I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral de subventions qui appuie les efforts déployés pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. Le Fonds d'affectation spéciale recueille et distribue des fonds afin d'appuyer des programmes pluriannuels visant à combattre, prévenir et, à terme, éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Il bénéficie d'un solide appui institutionnel d'ONU-Femmes et de ses bureaux régionaux, multipays et de pays et œuvre en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies par l'intermédiaire de son Comité consultatif des programmes¹.

2. La vision à long terme du Fonds d'affectation spéciale est d'instaurer un monde où toutes les femmes et les filles vivent à l'abri de toute forme de violence et jouissent de leurs droits fondamentaux et les exercent. Cette vision s'inscrit dans le droit fil du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que des normes convenues et des instruments normatifs aux niveaux mondial, régional et national. Le but du Fonds d'affectation spéciale est de contribuer aux objectifs de développement durable, plus précisément à l'objectif n° 5, et soutient directement la réalisation de trois cibles : mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (cible 5.1) ; éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation (cible 5.2) ; éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine (cible 5.3).

3. Le présent rapport, établi pour la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme et la cinquante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, rend compte de l'impact et des réalisations du Fonds et de ses organisations bénéficiaires en 2022.

4. Au cours de l'année, le Fonds d'affectation spéciale a administré un portefeuille de 186 projets visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et

¹ En 2022, le Comité consultatif des programmes du Fonds d'affectation spéciale aux niveaux mondial et régional comprenait des représentants et représentantes d'organisations de la société civile de premier plan et d'autres spécialistes de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que des membres du personnel de 11 organes et organismes des Nations Unies qui ont activement contribué aux processus d'approbation des subventions du fonds d'affectation spéciale, en apportant une contribution stratégique aux décisions de financement et en jouant un rôle essentiel dans la promotion des efforts collectifs visant à mobiliser la population dans son ensemble pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et y mettre un terme. Ces représentants et représentantes étaient notamment issus du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation mondiale de la Santé. Des organisations intergouvernementales et d'autres experts au niveau mondial et sur le terrain, notamment des représentants du Centre for Women's Global Leadership, d'Equality Now et du Conseil de recherche médicale de l'Afrique du Sud, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences, ont également pris part à ces travaux.

des filles dans 70 pays et territoires (situés dans cinq régions), le montant total des subventions s'élevant à 87,8 millions de dollars. Les organisations bénéficiaires des subventions étaient principalement des organisations de la société civile, la majorité (62,4 %) étant des organisations de défense des droits des femmes (voir fig. I). Depuis 1996, le Fonds d'affectation spéciale a accordé des subventions à 646 initiatives dans 140 pays et territoires pour un montant total de 214 744 697 dollars.

Figure I

Portefeuille administré par le Fonds d'affectation spéciale en 2022

5. En décembre 2022, le Fonds d'affectation spéciale était notamment financé par les gouvernements des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, Irlande, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovénie, Suède, Suisse et Trinité-et-Tobago. Des fonds ont également été versés par les comités nationaux pour ONU-Femmes de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de la Suède, par l'Initiative Spotlight (partenariat entre l'Union européenne et les Nations Unies) et par des partenaires tels que Conscious Step, Soko et le Wellspring Philanthropic Fund.

6. Au cours de la deuxième année de mise en œuvre de son plan stratégique pour 2021-2025, le Fonds d'affectation spéciale a continué de soutenir les bénéficiaires dans un contexte de crises simultanées qui ont plongé de nombreuses personnes dans la pauvreté, en particulier les femmes et les filles des communautés marginalisées, tout en exposant les femmes à diverses formes de violence. Le Fonds d'affectation spéciale a lancé son vingt-sixième appel à proposition en mettant tout particulièrement l'accent sur les crises prolongées. Cet appel à propositions est également axé sur la préparation et le renforcement de la résilience organisationnelle des bénéficiaires, qui interviennent en première ligne pour répondre aux besoins des femmes et des jeunes filles en cas de crise, compte tenu de la probabilité grandissante de voir se produire des événements perturbateurs causés par les catastrophes liées aux changements climatiques, les conflits et les réactions hostiles au programme de défense des droits des femmes.

7. Le Fonds d'affectation spéciale, qui est le seul mécanisme d'octroi de subventions à l'échelle du système des Nations Unies consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, rassemble les témoignages collectifs des victimes, des membres de la société civile, des États Membres et des entités des Nations Unies afin d'attirer l'attention sur les efforts déployés par les principaux acteurs et sur la nécessité de disposer de ressources de qualité pour atteindre les cibles de l'objectif 5 d'ici à 2030. Selon l'enquête que le Fonds a menée auprès des bénéficiaires et des partenaires, rien qu'en 2022, les plateformes et le dispositif de facilitation du Fonds d'affectation spéciale ont permis à 17 bénéficiaires d'établir des partenariats avec les bureaux de pays d'ONU-Femmes, à neuf d'entre eux de s'associer à d'autres organismes des Nations Unies et à 17 d'entamer une collaboration avec d'autres bénéficiaires du Fonds, sans compter les nombreux nouveaux partenariats avec d'autres réseaux, coalitions et organismes gouvernementaux. L'investissement, la mobilisation et l'engagement du Fonds d'affectation spéciale en faveur du

renforcement de la résilience organisationnelle de ses bénéficiaires encouragent directement les mouvements féministes inclusifs dans le monde entier, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs définis dans le plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2022-2025. En outre, les résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale ont été présentés dans les rapports du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (A/77/302), sur la traite des femmes et des filles (A/77/292) et sur l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines (A/77/312), qui ont été examinés par la Troisième Commission.

8. Le vingt-cinquième appel à propositions a suscité 1 396 propositions provenant de 108 pays et territoires. Le Fonds d'affectation spéciale a accordé 37 nouvelles subventions pour un total de 16 736 870 dollars, en donnant la priorité aux initiatives dirigées par la société civile et fondées sur la demande, qui reposent sur une approche intersectionnelle et le principe de ne laisser personne de côté, et qui visent à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier dans des contextes complexes et évoluant rapidement. Tous les nouveaux bénéficiaires sont des organisations dirigées par des femmes, dont 73 % sont des organisations de défense des droits des femmes, et près de la moitié sont de petites organisations², dont 82 % ont demandé une subvention de faible montant³. Les enseignements tirés de la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres crises concomitantes ont servi de base à l'élaboration de cet appel à propositions. Ainsi, le Fonds d'affectation spéciale a instauré un soutien de base plus souple pour les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes (jusqu'à 24 % de la subvention pour les petites organisations) et a accordé une plus grande attention au financement des imprévus et des soins individuels et collectifs.

II. Le contexte en 2022

9. La violence faite aux femmes et aux filles reste la violation la plus répandue des droits humains dans le monde. L'année a été marquée par une escalade des conflits et un nouveau recul des espaces civiques. La vie, le corps, la dignité et la liberté des femmes et des filles ont été mis à mal par des menaces et des actes de violence. À titre d'exemple, la guerre en Ukraine a entraîné des déplacements massifs de population ; en date du 23 août 2022, l'Europe avait enregistré 6,8 millions de réfugiés en provenance d'Ukraine, dont plus de 8 sur 10 étaient des femmes et des filles⁴. Les répercussions de cette guerre se sont fait sentir bien au-delà de l'Europe, entraînant d'autres crises mondiales et exposant les femmes et les filles à la faim et accroissant la pauvreté⁵. L'impact sur les taux de change et les prix ont intensifié les tensions économiques qui, à leur tour, ont eu un retentissement sur le niveau de violence à l'égard des femmes et des filles. Par exemple, au Tadjikistan, le Centre pour les femmes « Gulrukhsor », bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale, a constaté une augmentation du nombre de femmes ayant sollicité une aide pour faire face aux mauvais traitements et au stress économique.

² On entend par petites organisations celles dont le budget opérationnel annuel moyen a été inférieur à 200 000 dollars au cours des trois années précédentes.

³ Les subventions de faible montant se définissent comme celles destinées aux organisations gérant des budgets opérationnels annuels inférieurs à 200 000 dollars et pouvant prétendre à une subvention d'un montant maximal de 150 000 dollars au titre du Fonds d'affectation spéciale.

⁴ ONU-Femmes, « Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2022 » (New York, 2022).

⁵ Programme alimentaire mondial, « War in Ukraine Drives Global Food Crisis » (Rome, 2022).

10. Les conséquences de la guerre en Ukraine, combinées à d'autres crises concomitantes, telles que les effets des changements climatiques et les répercussions de la pandémie actuelle de COVID-19, intensifient les crises et les tendances qui prévalaient déjà auparavant. La violence à l'égard des femmes et des filles n'est pas suffisamment signalée, c'est pourquoi il est tout particulièrement difficile de suivre les répercussions, sur les femmes et les filles, de crises concomitantes et entrecroisées qui sont toujours plus complexes et toujours plus longues. Or, les femmes et les filles continuent d'être touchées de manière disproportionnée par les crises humanitaires dans le monde⁶ et les inégalités de genre existantes sont exacerbées pendant et après les crises. Ainsi, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en période de crise, 70 % des femmes subissent des violences fondées sur le genre, contre 35 % dans le monde entier⁷. Une analyse rapide de la crise ukrainienne sous l'angle du genre, réalisée par CARE International et ONU-Femmes, a révélé que la plupart des organisations de la société civile ne disposaient pas de budgets d'urgence pour s'adapter à de telles crises⁸. C'est dans ce contexte que le Fonds d'affectation spéciale s'attache à proposer un financement souple et à long terme pour proposer des solutions à plus grande échelle aux conséquences durables des catastrophes naturelles ou anthropiques. La mise à disposition d'un soutien flexible et pluriannuel aux organisations de la société civile et aux organisations de défense des droits des femmes est essentielle pour leur permettre de faire face aux crises prolongées et à long terme, qui évoluent rapidement. Le Fonds d'affectation spéciale est particulièrement bien placé pour soutenir les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes et leur fournir des ressources pour leur permettre de fournir des services de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles adaptés aux conditions locales, ce qui distingue son financement des autres.

11. Si les crises qui ont marqué l'année ont eu une incidence sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles dans un large éventail de contextes, les femmes marginalisées exposées à des formes de discrimination croisées ont continué d'être touchées de manière disproportionnée et spécifique à chaque contexte⁹. Les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont continué de travailler à la mise en place de mouvements féministes inclusifs pour relever ces défis. Au Bangladesh, l'Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, en partenariat avec la Women with Disabilities Development Foundation, a créé un mouvement composé de 10 groupes de femmes et de filles vivant avec un handicap et de défenseurs et défenseuses des droits des personnes handicapées, afin d'organiser des séances de sensibilisation à la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles handicapées. Ces sessions ont permis à 1 072 femmes et filles handicapées d'améliorer leurs connaissances en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes, et de sensibiliser 1 997 membres de la population locale sur la question, y compris les familles des femmes et des filles handicapées.

12. Les crises économiques, les conflits et les crises environnementales (catastrophes naturelles) ont également remis en cause les progrès réalisés par certains bénéficiaires de subventions en vue de faire évoluer la vie des femmes et des filles. Par exemple, au Nigéria, la pandémie actuelle de COVID-19 a exacerbé les difficultés auxquelles les femmes et les filles marginalisées étaient exposées en raison de la

⁶ Fonds des Nations Unies pour la population, domaine de responsabilité Violence fondée sur le genre, Groupe mondial de la protection, stratégie 2021-2025 (Genève, 2021).

⁷ Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Gender and gender-based violence in humanitarian action », Global Humanitarian Overview 2021.

⁸ ONU-Femmes et CARE International, *Rapid Gender Analysis of Ukraine* (New York, 2022).

⁹ Selina Palm et Elisabet Le Roux, « Learning from practice: exploring intersectional approaches to preventing violence against women and girls » (New York, ONU-Femmes, 2021).

diminution de leurs moyens de subsistance et de la forte augmentation des prix des denrées alimentaires. Malgré ces difficultés, le bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale, la Society for Life Changers and Good Parental Care, une petite organisation nigériane dirigée par des femmes, a poursuivi son travail auprès de 2 189 femmes et filles handicapées. Une évaluation a révélé que 91 % des participants interrogés avaient amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière de lutte contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles. En outre, huit dirigeants locaux ont promis d'apporter leur soutien pour aider les victimes/rescapées de la violence fondées sur le genre à obtenir de l'aide. Le bénéficiaire de la subvention a initié des partenariats avec deux autres organisations de la société civile qui œuvrent à la défense des droits des personnes handicapées, la Festus Fajemilo Foundation et l'Eco Centre for Women Development, afin de renforcer leur plaidoyer collectif. En outre, une législation sur les droits des personnes handicapées a été soumise à l'Assemblée de l'État d'Osun pour approbation.

13. Les bénéficiaires des Fonds d'affectation spéciale jouissent d'une solide expérience et d'une grande capacité en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans divers contextes, ce qui s'est révélé essentiel pour faire face à des défis tels que la COVID-19. L'expérience d'une adaptation efficace atteste de l'intérêt d'adapter les interventions à l'échelle locale pour répondre rapidement aux besoins des bénéficiaires dans des contextes évolutifs, qu'il s'agisse de développement ou de situations humanitaires. Pour faire face à la COVID-19, le Fonds d'affectation spéciale a mis en place un poste budgétaire pour imprévus et a ménagé une certaine souplesse pour permettre à tous ses bénéficiaires d'ajuster leur budget. Le renforcement de la préparation et de la réaction aux crises évolutives et émergentes qui entraînent des changements rapides du contexte restera au cœur de l'action du Fonds d'affectation spéciale et du soutien apporté aux organisations bénéficiaires pour favoriser leur capacité d'adaptation et leur résilience organisationnelle. En outre, le prochain appel à propositions du Fonds met l'accent sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes en cas de crise prolongée, compte tenu de la nécessité d'accorder aux organisations de défense des droits des femmes des financements à long terme, prévisibles et durables pour leur permettre de sauver des vies dans de tels contextes.

III. Plan stratégique pour 2021-2025

14. Le Plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour 2021-2025¹⁰ contribue à la mise en œuvre du Plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2022-2025 et est axé sur la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5. En tant qu'organisme interinstitutions chargé d'octroyer des subventions, le Fonds d'affectation spéciale est bien placé pour renforcer les efforts de coordination visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans l'ensemble du système des Nations Unies et pour favoriser les partenariats avec la société civile et les mouvements féministes, notamment par le truchement de la coalition sur la violence fondée sur le genre, qui fait partie de l'initiative Génération Égalité.

15. Le Fonds d'affectation spéciale continue de financer des interventions visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans trois domaines de résultats du plan stratégique actuel : a) l'amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés ; b) l'amélioration de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles grâce à des changements de comportements, de pratiques et d'attitudes ; c) l'efficacité accrue des lois, des

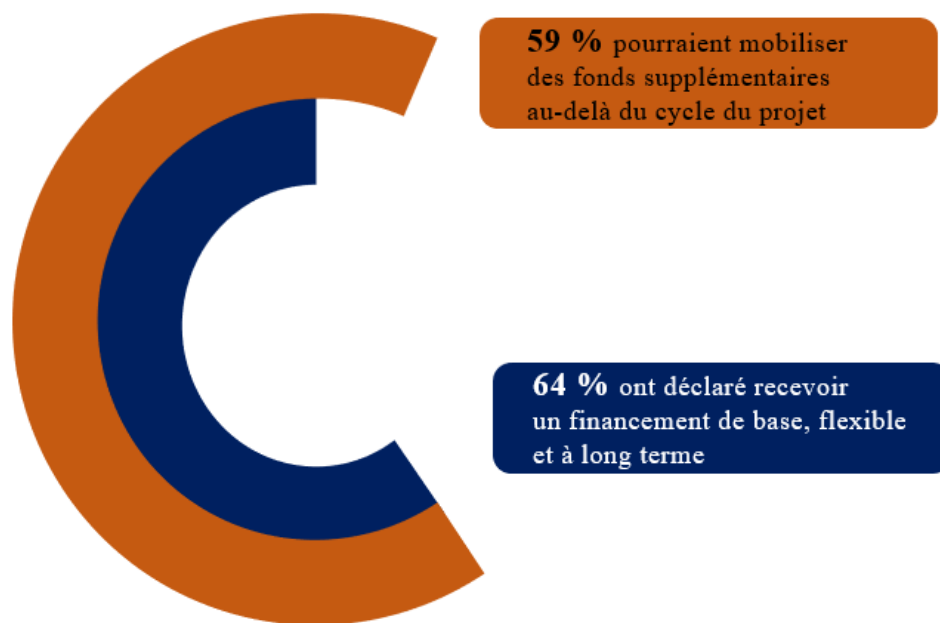
¹⁰ Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, *Plan stratégique 2021-2025* (New York, ONU-Femmes, 2021).

politiques, des plans d'action et des dispositifs nationaux d'application du principe de responsabilité ; de nombreux projets financés portent sur plusieurs domaines de résultats, soulignant l'approche holistique adoptée par les bénéficiaires pour répondre aux besoins des femmes et des filles et favoriser un changement durable et porteur de transformation.

16. Grâce à un financement souple et à long terme, le Fonds d'affectation spéciale permet à un plus grand nombre d'organisations de la société civile et de défense des droits des femmes de mettre en œuvre des initiatives axées sur la demande pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, tout en favorisant la pérennité des programmes et la résilience des organisations. En menant une enquête annuelle auprès des bénéficiaires et des partenaires, le Fonds d'affectation spéciale a cherché à obtenir des informations sur la capacité des bénéficiaires à mobiliser des fonds supplémentaires, avec son concours. Au total, 59 % des personnes interrogées ont déclaré que leur organisation était en mesure de mobiliser des fonds supplémentaires pour poursuivre, reproduire ou étendre le projet financé par le Fonds d'affectation spéciale ou d'autres projets visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Il importe, pour les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale, que ce dernier propose un financement de base souple et à long terme. Parmi les personnes interrogées qui ont mobilisé des fonds supplémentaires, 64 % ont indiqué qu'il s'agissait de financements flexibles, de financements de base ou de financements à long terme (voir fig. II). L'un des bénéficiaires interrogés a déclaré que la mise en place de financements souples avait permis de réorienter les fonds en fonction des besoins des bénéficiaires. Il a illustré son propos en déclarant que pendant la pandémie récente, son organisation avait ainsi été en mesure de fournir des interventions d'urgence.

Figure II

Financements souples mobilisés par les bénéficiaires de subventions en 2022



17. Le Fonds d'affectation spéciale continue d'encourager la collaboration et l'inclusion en matière de production, d'échange et de transmission des connaissances et s'efforce de faire en sorte que les connaissances produites par la société civile et les organisations de défense des droits des femmes ainsi que l'apprentissage fondé

sur la pratique visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles aient un impact grandissant sur le système des Nations Unies, les principaux partenaires et les acteurs et actrices de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En 2022, le Fonds d'affectation spéciale a franchi un certain nombre de caps, notamment avec la tenue d'une série de webinaires sur le thème « Apprendre par la pratique », consacrés à la prévention de la violence à l'égard des femmes et auxquels ont participé 1 746 personnes. Le Fonds d'affectation spéciale a également publié sa première série de podcasts, intitulée « Pathways to prevention ». En collaboration avec le secrétariat de l'Initiative Spotlight, il a en outre lancé SHINE, un centre d'échange de connaissances en ligne qui encourage la cocréation et l'échange de connaissances entre les praticiens et les militants de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. À l'issue de la série de webinaires intitulés « Apprendre par la pratique », 89 % des personnes interrogées ont estimé que les produits de connaissance s'étaient révélés utiles en ce qu'ils ont contribué à l'élaboration des politiques, des programmes, des actions de sensibilisation et des pratiques de leurs organisations en matière de prévention. En outre, 84 % des personnes interrogées ont estimé que la série de produits d'information et de séminaires en ligne sur la prévention était inclusive et accessible.

IV. Subventions accordées dans le cadre du vingt-cinquième cycle

18. En 2022, 37 nouvelles subventions ont été accordées pour un montant total de 16 736 870 dollars. Pour la première fois, des organisations qui avaient atteint la dernière étape du processus de sélection ont reçu un soutien personnalisé en matière de renforcement des capacités pour élaborer leur proposition, avec les conseils de spécialistes du Fonds d'affectation spéciale ou de spécialistes externes. En outre, quatre webinaires ont été organisés sur les thèmes de la gestion axée sur les résultats, de la planification financière, de la mise en œuvre d'une approche intersectionnelle et des principes régissant l'élaboration de programmes visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

19. Parmi les nouveaux bénéficiaires, huit organisations africaines travaillent tout particulièrement sur les formes croisées de discrimination à l'égard des femmes et des filles qui les exposent à un risque accru de violence. Ainsi au Cameroun, un projet mis en œuvre par Leap Girl Africa, une organisation dirigée par des jeunes femmes, est tout particulièrement axé sur les groupes, notamment les personnes déplacées, dans 30 communautés cibles. En République démocratique du Congo, Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral travaille auprès de victimes de violence, de femmes et de filles déplacées, autochtones, handicapées ou à faibles revenus, afin d'améliorer leur accès à des services de qualité, complets et spécialisés dans le Nord-Kivu. Un projet mis en œuvre au Nigéria par la fondation caritative Circuit Pointe vise à changer les attitudes de la société et à promouvoir la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, y compris à prévenir les mutilations génitales féminines/les excisions.

20. En 2022, 11 nouveaux projets menés dans la région des Amériques et des Caraïbes ont reçu des subventions. Les femmes migrantes, les femmes vivant avec un handicap, les femmes transgenres et les personnes non binaires sont au cœur d'un projet mis en œuvre en Argentine par l'Asociación Ciudadana por los Derechos Humanos, une organisation écoféministe dirigée par des femmes. Au Belize, l'organisation de défense des droits des femmes Promoting Empowerment Through Awareness for Lesbian/Bisexual Women s'emploie à autonomiser les femmes lesbiennes et bisexuelles d'origine africaine et autochtone ayant un faible niveau d'éducation en leur proposant une formation professionnelle et un meilleur accès aux

services d'autonomisation économique. L'autonomisation des femmes exclues est également au cœur d'un projet mis en œuvre à El Salvador par l'Asociación Comunicando y Capacitando a Mujeres Trans con VIH en El Salvador, une organisation dirigée par des femmes qui œuvre à la défense des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers.

21. Dans les États arabes et en Afrique du Nord, cinq organisations ont reçu des subventions en 2022, dont plusieurs s'appuient sur des projets précédemment financés. Par exemple, un projet mené en Iraq pour lutter contre la violence familiale à l'égard des femmes dans les communautés rurales et réfugiées ainsi que des femmes et des filles marginalisées dans la région du Kurdistan, mis en œuvre par l'organisation Asuda for Combating Violence against Women, s'inscrit dans le prolongement d'un projet antérieur financé par le Fonds d'affectation spéciale. La Jordanian Women's Union travaille avec des partenaires locaux dans les régions où les mariages d'enfants et les mariages précoces sont monnaie courante afin de combattre les attitudes traditionnelles qui favorisent la violence à l'égard des femmes et des filles. Au Liban, Karama met en œuvre un projet visant à améliorer l'accès à la justice des femmes et des filles victimes de violence à la justice, en mettant l'accent sur les populations à faible revenu et les réfugiés.

22. Quatre nouveaux bénéficiaires sont implantés dans la région de l'Asie et du Pacifique : deux au Cambodge, un aux Fidji et un en Inde. Au Cambodge, le Women's Crisis Center met en œuvre un projet axé sur la prévention de la violence à l'égard des femmes handicapées, des femmes qui travaillent dans le secteur du divertissement et/ou qui se déclarent travailleuses du sexe, des femmes des communautés Cham et des personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexes, et sur la lutte contre ce fléau. Aux Fidji, Medical Services Pacific s'emploie à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles au niveau local en encourageant les dirigeants locaux, les hommes et les garçons, les jeunes, les femmes et les filles à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux des femmes dans le centre et le nord des Fidji. En Inde, Jan Sahas met en œuvre un projet visant à prévenir la violence fondée sur le genre et à y faire face, en se focalisant principalement sur les femmes et les filles marginalisées exposées à des formes de discrimination croisée (femmes dalits et tribales, femmes musulmanes et femmes célibataires) et en adoptant une approche multisectorielle pour répondre à leurs besoins.

23. Huit organisations d'Europe et d'Asie centrale ont reçu des subventions. En Arménie, la Coalition to Stop Violence against Women réunit 11 organisations non gouvernementales qui travaillent auprès de femmes et de jeunes filles marginalisées dans le cadre d'un projet multidimensionnel qui associe la prestation de services, la prévention primaire et la sensibilisation afin de soutenir et de protéger les femmes et les jeunes filles, d'améliorer la prise de conscience au sein de la société et d'encourager la mise en place de réformes institutionnelles. En Azerbaïdjan, un projet de la Azerbaijan Society of Disabled Women vise à améliorer les services publics destinés aux femmes et aux filles handicapées dans les camps de personnes déplacées.

V. Réalisations

24. En 2022, les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont progressé dans la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles dans les trois domaines de résultats définis dans le plan stratégique du Fonds pour la période 2021-2025. Le Fonds d'affectation spéciale a facilité le partage de connaissances codifiées fondées sur la pratique dans l'ensemble de son portefeuille mondial grâce à des échanges de connaissances entre praticiens et chercheurs sur la prévention de la violence à l'égard des femmes. Il s'appuie sur sa plateforme mondiale pour diffuser

les connaissances fondées sur la pratique dans l'écosystème mondial de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, afin que ces connaissances soient plus largement reconnues et exploitées pour éclairer les décisions en matière de politique, d'élaboration de programmes et de financement. Par exemple, en 2022, 55 % des personnes ayant répondu à l'enquête sur les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont déclaré avoir élaboré des produits de connaissance et d'apprentissage sur la question ou avoir actualisé ceux qui existaient déjà. Le Fonds d'affectation spéciale a présenté ses connaissances et ses résultats à plusieurs reprises au cours de l'année, notamment dans le cadre de sa série de webinaires et de manifestations externes. La présente section décrit certaines des principales réalisations accomplies par les bénéficiaires au cours de l'année, illustrant l'ampleur et la portée des programmes et la manière dont ceux-ci contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques globaux relatifs à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, tels que décrits dans le plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale.

25. Les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont obtenu des résultats relatifs à l'édification de mouvements féministes autonomes et solides. Dans l'État de Palestine, le Palestinian Counseling Centre a mis en place des systèmes de protection à l'échelle locale dans six communautés et a formé les conseillers d'organisations locales aux techniques de facilitation de groupe. En collaboration avec six autres organisations, les responsables du projet ont établi des systèmes d'orientation dans le cadre d'un système d'orientation national destiné à prévenir et à réprimer efficacement la violence à l'égard des femmes à Hébron, Touba et Qalqiliya.

26. En Iraq, le projet mis en œuvre par la Fédération internationale des femmes juristes a permis de renforcer le pouvoir des organisations locales. En investissant dans le renforcement continu des capacités de six organisations locales en matière de collecte et de communication de données sur la violence à l'égard des femmes et des filles, le projet a permis de recenser les communautés dans lesquelles les taux de violence étaient les plus élevés et de concentrer les activités du projet sur celles-ci. La création et la promotion d'un réseau de 40 organisations locales ont permis d'accroître la portée du projet auprès des communautés locales. Les réunions régulièrement organisées par la population locale ont contribué au succès de la composante prévention du projet.

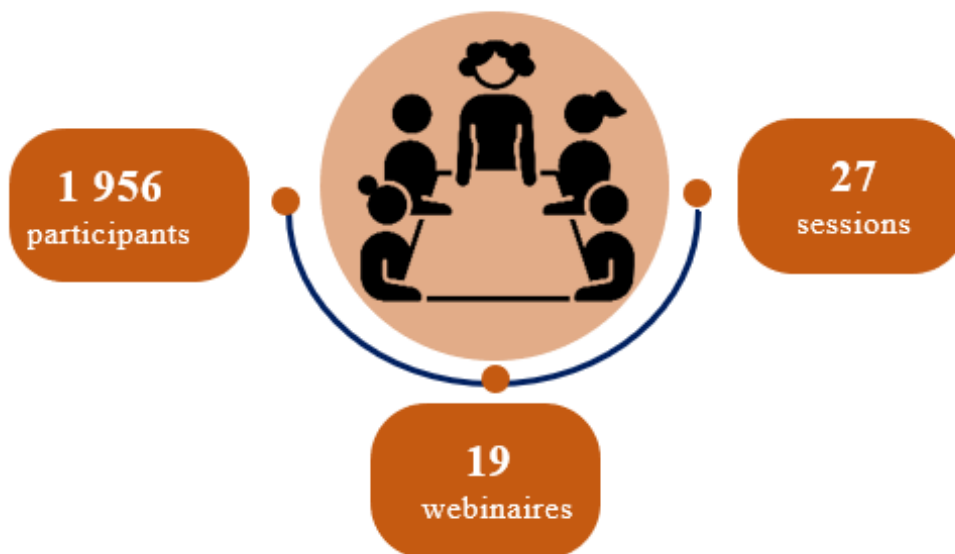
27. En Tunisie, une enquête d'évaluation menée avant et après la mise en œuvre du projet auprès des personnes ciblées par l'Association femme et citoyenneté, bénéficiaire de la subvention, a révélé que les ateliers organisés dans le cadre du projet avaient permis de réduire la réticence vis-à-vis de l'égalité des genres, d'améliorer les connaissances sur les normes relatives à la prestation de services de qualité aux femmes victimes de violence et de renforcer le réseau d'acteurs chargés de soutenir les victimes. L'organisation bénéficiaire a formé ses employés à l'utilisation d'un outil d'évaluation et de gestion des risques pour les victimes de violence, afin de renforcer ces efforts et de réduire le risque de préjugés qui affecteraient la qualité des services fournis aux victimes et risqueraient de les traumatiser de nouveau. Cet outil fournit une échelle de référence et contribue de manière significative à l'amélioration de la qualité des services fournis aux victimes d'actes de violence. Par conséquent, l'outil sera utilisé à plus grande échelle dans la région.

28. En 2022, plusieurs crises, dont les effets à long terme de la pandémie de COVID-19, ont continué d'exacerber les diverses formes et manifestations de la violence à l'égard des femmes et de compromettre les efforts déployés par les bénéficiaires pour y remédier. Cependant, l'exécution du projet a été rendue possible par l'attention accordée aux adaptations programmatiques et opérationnelles et par les investissements qui ont été consentis à cet effet. Par exemple, l'organisation

bénéficiaire Physicians for Human Rights a continué de promouvoir l'amélioration de la diversité, de l'équité et de l'inclusion au Kenya, notamment en harmonisant les salaires du personnel, en pourvoyant les postes essentiels, en remédiant à la surcharge de travail du personnel, en proposant un coaching en matière de leadership et en améliorant la politique et la procédure permettant au personnel d'exprimer ses doléances. En apportant de tels changements, l'organisation a cherché à combler le fossé entre la composition de son personnel de direction et les personnes les plus touchées par ses travaux.

29. Le Fonds d'affectation spéciale a continué d'investir dans le renforcement institutionnel et la résilience organisationnelle, en développant les capacités des organisations au moyen de sessions adaptées, ainsi qu'en transmettant aux bénéficiaires un manuel et des notes d'orientation en vue de faciliter la mise en œuvre des projets. En 2022, le Fonds a organisé 19 programmes de formation au renforcement des capacités, qui ont rassemblé au moins 1 956 participants au cours de 27 sessions (voir fig. III). Il a en outre mis à disposition des cours d'apprentissage en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, produits par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; sur la sensibilisation à la fraude, développés par des partenaires interinstitutions de l'Organisation des Nations Unies, dont ONU-Femmes ; et sur la gestion de projet, élaborés par le Fonds d'affectation spéciale avec le concours du Centre de formation d'ONU-Femmes. Dans les enquêtes menées après les formations, les bénéficiaires ont exprimé leurs besoins organisationnels, à savoir obtenir davantage d'informations sur la planification des projets et améliorer leurs compétences techniques en matière de suivi et d'établissement de rapports, de communication, de modification des projets et d'évaluations externes. Pour répondre aux besoins des bénéficiaires, le Fonds d'affectation spéciale a dispensé des formations supplémentaires sur les modifications de projets et la planification et la gestion de l'évaluation, ainsi que des webinaires de partage des connaissances pour faciliter le dialogue entre tous les bénéficiaires actifs sur les bonnes pratiques en matière de plaidoyer sur les médias sociaux et pour promouvoir l'esprit de coopération par l'apprentissage.

Figure III
Portée des activités de renforcement des capacités menées en 2022



A. Prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles

30. La prévention demeure un aspect important du travail des organisations bénéficiaires, souvent en combinaison avec l'amélioration de la prestation de services ou de l'application de politiques. Environ 78 % des projets financés en 2022 comportent un volet prévention. Au nombre des résultats obtenus par les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale figure un projet mis en œuvre au Kenya par le Forum for Women in Development, Democracy and Justice, qui vise à réduire les risques d'exploitation, d'atteintes et de violence sexuelles à l'égard des femmes, en particulier les adolescentes et les jeunes femmes, dans les régions de Nairobi et du comté de Kajiado où sont accueillis de nombreux réfugiés. Au cours de l'année, l'organisation bénéficiaire a permis à 442 filles de participer à des activités de renforcement des compétences, de sensibilisation aux droits humains et d'orientation vers des services. Parmi les filles qui ont participé aux activités de sensibilisation, 123 ont déclaré avoir consulté des services de soutien spécialisés au cours de la période considérée. Selon le bénéficiaire, ce chiffre montre que les groupes cibles sont mieux informés et conscients des services qui leur sont proposés. Quelque 25 jeunes filles réfugiées ont été formées pour devenir des militantes de la lutte contre la traite des êtres humains afin d'améliorer la prévention et la riposte à l'échelle locale dans les communautés de réfugiés et d'accueil, et 50 jeunes filles ont participé à un programme intitulé « apprendre pour gagner » qui visait à leur transmettre des compétences professionnelles leur permettant de générer des revenus.

31. En Inde, la Martha Farrell Foundation mène un projet visant à prévenir la violence à l'égard des travailleurs domestiques et à mettre fin à la culture du silence autour de la violence sexuelle. Grâce à des méthodes de formation participative, fondées sur le jeu et l'art, dispensées dans des espaces sûrs et valorisants, l'organisation bénéficiaire a aidé 2 722 travailleuses domestiques à connaître leurs droits garantis par la Loi de 2013 sur le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail (prévention, interdiction et réparations). Elle a élaboré des documents fondés sur ses travaux de recherche afin de créer un référentiel de données et de recherches menées par la communauté pour prévenir la violence à l'égard des travailleuses domestiques. Les travailleuses domestiques associées au projet ont également pris la tête de 25 000 pairs du réseau des travailleuses domestiques dans le cadre d'une campagne visant à exiger des conditions de travail sûres à Delhi.

32. En Jordanie, le Collateral Repair Project vise à prévenir la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence au sein du couple, et cherche à prévenir les pratiques traditionnelles préjudiciables et les mariages précoces/mariages d'enfants et les mariages forcés, en travaillant auprès de femmes réfugiées ou déplacées qui ont survécu à la violence. Le projet est axé sur la prévention au moyen de transferts en espèces pour la protection des ménages dirigés par des femmes, de programmes d'assistance d'urgence, d'initiatives de soutien psychologique et de formation aux moyens de subsistance. En 2022, le projet a permis de déployer des programmes de résilience économique et émotionnelle, y compris des transferts d'espèces, au bénéfice de 104 femmes, dont 72 % ont signalé des améliorations de leur résilience financière. Le projet visait également à renforcer les capacités des femmes et des filles au moyen de projets de formations aux moyens de subsistance, qui comprenaient des cours d'informatique de base, et qui ont été dispensées à 52 femmes. En outre, le projet a permis d'améliorer les connaissances en matière de droits humains et de violence à l'égard des femmes chez 93 % des 37 membres de la communauté qui ont suivi les cours dispensés sur la question.

33. Tirant parti de l'élan suscité en 2021 par le lancement de la série de séminaires sur la prévention intitulée « Apprendre par la pratique », le Fonds d'affectation spéciale a continué de faire connaître cette initiative en organisant six webinaires

rassemblant des bénéficiaires et des spécialistes de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En s'appuyant sur les enseignements tirés par la société civile sur 10 axes de prévention clés, la série de webinaires du Fonds d'affectation spéciale a permis de créer un espace pour les analyses et les interventions, qui visait à étudier les principales conclusions et recommandations formulées à l'intention des différentes parties prenantes, notamment les praticiens, les donateurs et les chercheurs. Un événement supplémentaire a été organisé conjointement avec l'Initiative Spotlight pour présenter SHINE, le centre d'échange de connaissances en ligne, et présenter une édition spéciale de la série de séminaires sur la prévention, intitulée « Apprendre par la pratique : l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles ». Les discussions se sont poursuivies en ligne sur SHINE et un webinaire spécial a été organisé au cours de l'année pour présenter les résultats du rapport annuel du Fonds d'affectation spéciale pour 2021.

34. Afin de promouvoir le rôle unique que jouent les organisations de la société civile, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, le Fonds d'affectation spéciale a organisé plusieurs événements et créé des espaces pour présenter les travaux de ces organisations. Il a en outre tiré parti de l'intérêt croissant de la population et des partenaires à l'égard de la série de séminaires sur la prévention intitulée « Apprendre par la pratique » en lançant sa première série de podcasts. Grâce aux témoignages des bénéficiaires participants, la série en huit parties a abordé les 10 axes de la prévention et a permis aux praticiens de discuter de la conceptualisation et de la mise en œuvre du travail de prévention dans différents contextes, tout en relevant divers défis.

B. Améliorer l'accès aux services multisectoriels

35. Les bénéficiaires, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, ont joué un rôle essentiel s'agissant de faciliter l'accès des personnes touchées par la violence à l'égard des femmes et des filles aux services de soutien. Environ 67 % des projets menés par les bénéficiaires comportaient une composante visant à améliorer l'accès à des services multisectoriels spécialisés et sûrs. Ces services comprenaient une aide psychologique à long terme, des soins médicaux, des abris, des lignes d'assistance téléphonique et une aide judiciaire. Le besoin urgent de services locaux ancrés dans les principes féministes est particulièrement évident en ce qui concerne les groupes de femmes et de filles qui subissent des formes multiples et croisées d'oppression et de discrimination, notamment les femmes et les filles handicapées, celles qui vivent dans la pauvreté, les femmes déplacées et les réfugiées, les femmes autochtones et les membres de minorités religieuses ou ethniques.

36. En Inde, la International Foundation for Crime Prevention and Victim Care met en œuvre un projet axé sur les femmes souffrant de brûlures auto-infligées ou infligées par des proches dans un contexte de violence domestique ou de violence au sein du couple. Le bénéficiaire a continué de soutenir les victimes de brûlures dans plusieurs districts du Tamil Nadu en leur proposant des services de nutrition, d'hygiène et de soutien psychosocial. Au cours de l'année, 27 victimes de brûlures et 37 victimes de violence domestique ont été soutenues dans le refuge géré par l'organisation bénéficiaire, et 5 656 sessions de suivi (en présentiel et virtuelles) ont été organisées, dont 895 sessions de conseil, 50 visites à domicile, 27 sessions de groupe hebdomadaires, 4 sessions de groupe de soutien mensuelles et 41 activités de groupe. Le projet a également offert aux victimes des possibilités d'emploi et un soutien juridique et psychiatrique pour les aider à se reconstruire un avenir meilleur.

37. Un projet mis en œuvre en Ouganda dans le cadre de l'Initiative Spotlight par l'organisation féminine Integrated Disabled Women Activities vise à éliminer la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles handicapées et des femmes et filles réfugiées et déplacées. Le projet est axé sur la promotion d'un accès équitable à des services multisectoriels adaptés au handicap pour les victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre et sur l'autonomisation des femmes et des filles handicapées, de sorte qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Au moins 300 femmes et filles handicapées ont été formées aux mécanismes d'orientation des victimes, 56 ont été orientées vers des centres de santé, 30 ont bénéficié d'une aide juridique et psychosociale, 80 ont été orientées vers les tribunaux des conseils locaux, 80 ont été orientées vers d'autres services et 60 cas ont été transmis à des officiers de police. En outre, 85 membres de la population ont participé aux dialogues menés à l'échelle locale, ce qui porte à 800 le nombre total de membres de la population touchés depuis le début du projet.

38. En 2022, l'Instituto para las Mujeres en la Migración, qui s'emploie à renforcer les mesures de protection des femmes demandeuses d'asile au Mexique, a fourni des services complets pour autonomiser et protéger les femmes migrantes victimes de violences, notamment en apportant à 30 d'entre elles des premiers secours psychologiques et un soutien psychojuridique sur les questions de migration et d'asile. Le projet a fourni à 22 femmes migrantes ayant été victimes de violences des outils destinés à faciliter leur demande d'obtention du statut de réfugié et à les aider à s'intégrer au Mexique. L'organisation bénéficiaire a en outre organisé un atelier à l'intention de 20 organisations locales de la société civile et refuges afin d'échanger les meilleures pratiques en matière de procédure de demande de protection internationale.

39. En 2022, le Fonds d'affectation spéciale a publié un document de travail portant sur les connaissances fondées sur la pratique en matière de coordination multisectorielle pour la prestation de services aux femmes victimes de violence en Europe et en Asie centrale. Fondé sur les travaux et les expériences de 13 bénéficiaires de Fonds d'affectation spéciale dans la région, le document présente les résultats, les recommandations et les enseignements tirés en matière de prestation de services. Les résultats indiquent que les projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale ont donné lieu à des modèles réussis de coordination multisectorielle entre la société civile et les pouvoirs publics par le truchement de mécanismes formels, tels que l'élaboration de politiques et de protocoles, et informels, tels que l'établissement de relations et la coordination. Le document met également en évidence des points communs et des défis, notamment la nécessité de disposer de capacités et de ressources suffisantes pour répondre aux besoins des victimes, une thématique que le Fonds d'affectation spéciale a mise en avant dans son plan stratégique actuel.

C. Favoriser l'application de la loi et des politiques

40. En 2022, environ 47 % des organisations bénéficiaires avaient prévu une composante de projet axée sur l'application des lois et des politiques. Ainsi, un projet mis en œuvre par la Corporación Sisma Mujer, une organisation féministe colombienne, vise à faire en sorte que les femmes victimes de violence sexuelle et de déplacements forcés dans les départements de Bolívar, de Chocó, du Valle del Cauca et de Nariño puissent exercer leurs droits à la vérité, à la justice, à la réparation et à la non-répétition des atteintes qu'elles ont subies. À ce jour, 48 cas de violence sexuelle à l'égard des femmes dans le contexte du conflit armé ont été recensés et signalés à l'autorité judiciaire spécialisée compétente. Des actions de plaidoyer ont été entreprises aux niveaux gouvernemental et judiciaire pour promouvoir la prise en compte transversale des questions de genre et la mise en accusation des responsables

de violence sexuelle commise dans le contexte du conflit armé. Des ateliers sur les mécanismes d'orientation et les droits des femmes ont été organisés à l'intention de 75 femmes travaillant pour des organisations de la société civile, défenseuses des droits humains ou dirigeantes.

41. Un projet mis en œuvre en Bosnie-Herzégovine par le Centre de défense des droits des femmes vise à améliorer les mécanismes de protection des victimes de violence au sein du couple. Des séminaires à l'intention des juges et des procureurs ont été organisés et ont eu une incidence positive sur les participants et leur compréhension globale de l'influence qu'exercent les préjugés et les stéréotypes sur les poursuites et les décisions dans les affaires de violence sexuelle à l'égard des femmes. Neuf juges et procureurs ont changé leurs perceptions et leurs attitudes concernant la prise en charge des affaires de violence domestique. En outre, 19 membres des groupes de travail multisectoriels se sont attachés à influencer la mise en place d'un meilleur environnement législatif et politique pour les femmes victimes de violence, notamment en proposant une révision et des modifications des lois en vigueur. Le projet a également permis aux femmes victimes de violence d'avoir accès à un soutien et à une représentation juridiques efficaces en temps utile. Au total, 275 femmes ont bénéficié de 622 services juridiques pour exercer ou protéger leurs droits dans les domaines de la protection contre la violence, du droit de la famille, de la protection sociale et du droit du travail. Les femmes qui ont bénéficié de l'aide du service spécialisé d'assistance juridique et de l'accompagnement psychologique mis en place dans le cadre du projet ont déclaré qu'il s'agissait de l'un des rares services proposés dans le pays qui leur procurait un sentiment de sécurité et les encourageait à persévérer dans leur quête de protection et de justice.

42. En Tunisie, l'Association femme et citoyenneté travaille à la mise en œuvre intégrale de la première loi tunisienne relative à l'élimination des violences faites aux femmes, adoptée en 2017. Cette loi avait établi une définition large du terme « violence » et de nouveaux mécanismes de protection et d'intervention. L'association s'emploie à renforcer les mécanismes locaux de coordination multisectorielle afin de mieux suivre l'application de la loi et de donner aux femmes les moyens de revendiquer et d'exercer leurs droits. Elle s'attache en outre à favoriser l'accès des victimes aux services essentiels. Le projet s'appuie sur un projet initial financé par le Fonds d'affectation spéciale (2016-2018) qui visait à soutenir le Centre Manara, le seul centre consacré aux femmes victimes de violence dans la région du nord-ouest de la Tunisie. En 2022, 100 femmes victimes de violence ont bénéficié de services sociojuridiques, et 44 d'entre elles ont entamé des procédures judiciaires. Le Centre Manara a fourni des services à 260 femmes qui risquaient de subir des actes de violence ou qui y avaient survécu. En outre, 71 juristes et greffiers ont amélioré leurs connaissances sur la question de la violence à l'égard des femmes grâce aux sessions de renforcement des capacités organisées dans le cadre du projet.

43. Un projet mis en œuvre au Pakistan par le bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale Christian Blind Mission et son partenaire local Bedari vise à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en améliorant la qualité de vie des femmes et des filles handicapées qui sont exposées à de nombreuses formes d'atteintes. Au cours de l'année, 10 parlementaires provinciaux ont été associés au projet pour plaider en faveur de la mise en œuvre de lois de protection des femmes qui tiennent compte de la question du handicap. En outre, le projet a permis de former 159 prestataires de services sur le renforcement de leur capacité à rendre leurs services plus inclusifs vis-à-vis des femmes handicapées. L'organisation a également aidé 143 femmes handicapées à demander une carte d'identité nationale informatisée spéciale, de manière à accéder plus facilement aux prestations prévues au titre des programmes de protection sociale gérés par le Gouvernement, notamment une aide financière

mensuelle. En outre, 210 membres de 14 comités locaux ont été formés à l'identification et à la gestion des cas.

44. L'un des exposés de la série de webinaires intitulée « Apprendre par la pratique » comprend un document axé sur les connaissances pratiques issues de projets visant à renforcer le cadre juridique et politique afin de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles. Le document rassemble les voix de neuf organisations de la société civile afin de mieux comprendre comment celles-ci contribuent à faire évoluer les systèmes juridiques et politiques. Par exemple, il a été constaté que les organisations de la société civile jouaient un rôle majeur dans l'accumulation de connaissances et la collecte de données destinées à étayer le plaidoyer en faveur de réformes législatives et politiques, ainsi que pour ce qui est de demander des comptes aux législateurs et aux institutions politiques.

VI. L'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies

45. L'Initiative Spotlight est un partenariat mondial pluriannuel entre l'Union européenne et les Nations Unies visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles à l'horizon 2030. Les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale dans le cadre de cette initiative ont continué de porter tout particulièrement sur le renforcement des groupes de défense des droits des femmes et des organisations autonomes de la société civile (résultat 6 de la « théorie du changement » de l'Initiative Spotlight) et sur le soutien apporté à cet égard dans 15 pays d'Afrique subsaharienne et 5 pays d'Amérique latine. En plus des 35 projets initiaux financés en 2019, 20 autres organisations bénéficiaires d'Afrique subsaharienne ont reçu des fonds au titre de l'Initiative Spotlight en vue de promouvoir le renforcement institutionnel pour la riposte aux crises et de maintenir ou d'adapter les interventions existantes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, en mettant l'accent sur les femmes et les filles les plus à risque et marginalisées. Au total, 24 millions de dollars ont été accordés dans le cadre de cette initiative, lesquels englobent les ressources nécessaires pour créer et administrer SHINE, un centre destiné à améliorer l'échange de connaissances et d'informations sur le point de convergence entre la riposte aux crises, le renforcement organisationnel et l'élimination des violences faites aux femmes.

46. Au cours de l'année, les bénéficiaires de l'Initiative Spotlight ont enregistré des progrès considérables dans la création et le renforcement de mouvements féminins autonomes au service des femmes et des filles victimes de violence. Par exemple, un projet mené au Honduras par le Centro de Estudios de la Mujer – Honduras, mis en œuvre en partenariat avec Plataforma 25 de Noviembre, un réseau de 22 organisations de femmes, et CARE International (Honduras), est axé sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en milieu rural et urbain dans six municipalités et six établissements scolaires de niveau secondaire des départements de Francisco Morazán et d'Intibucá. Le projet associe des organisations et des réseaux qui soutiennent les femmes autochtones et les membres de groupes ethniques, des femmes exposées à la violence et des jeunes femmes, ainsi que des enseignants et des parents, dans le but de renforcer le mouvement des femmes en étoffant ces réseaux. Le projet a facilité la création de groupes d'entraide sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et sur les mécanismes d'orientation. Les réseaux de femmes qui en ont découlé ont plaidé aux niveaux national et territorial pour une augmentation du budget institutionnel alloué à la prévention et à l'élimination de la violence fondée sur le genre. Au moins 10 réseaux de femmes ont été formés à la prestation de services d'art-thérapie et à la production de contenu de

plaidoyer en ligne. En outre, au moins 911 fonctionnaires, 189 enseignants issus de 10 centres éducatifs et 120 étudiants ont été formés à la prévention et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

47. Dans le cadre d'un autre projet mené au Honduras dans le cadre de l'Initiative Spotlight et mis en œuvre par le Centro de Derechos de Mujeres, un stage de formation a été organisé à l'intention de 20 dirigeantes politiques sélectionnées dans des organisations locales, communautaires et environnementales. Parmi les participantes figuraient des femmes autochtones et des femmes d'ascendance africaine. En outre, l'organisation bénéficiaire a renforcé les capacités de 45 dirigeants communautaires de La Ceiba en améliorant leurs connaissances sur la façon de suivre les cas de violence à l'égard des femmes et des filles dans leurs communautés et d'évaluer la qualité des services fournis aux victimes.

48. Les interventions menées dans le cadre de projets financés par l'Initiative Spotlight visent également à atteindre les personnes qui risquent le plus d'être laissées pour compte. Un projet mis en œuvre au Burundi, au Ghana et en Afrique du Sud par l'organisation International Network of Religious Leaders Living with or Personally Affected by HIV and AIDS vise à lutter contre la violence intrafamiliale, la violence à l'égard des filles (pratiques traditionnelles préjudiciables, mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés) et le harcèlement et la violence sexuels dans les écoles et les lieux de culte. Au cours de la période considérée, les femmes et les filles victimes de violence ou exposées à ce type d'actes, notamment les femmes autochtones, les femmes vivant avec le VIH ou affectées par le sida et les personnes qui se sont déclarées travailleuses du sexe, ont bénéficié de services complets, notamment d'une formation sur la violence fondée sur le genre et les mécanismes d'orientation. Au total, 9 476 femmes et filles ont amélioré leurs connaissances concernant la violence à l'égard des femmes et des filles et les mécanismes d'orientation disponibles, et 2 398 femmes et filles ont signalé des cas de violence. Les communautés religieuses ont bénéficié de formations et de dialogues sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et sur les mécanismes d'orientation ; 200 chefs religieux et 106 chefs coutumiers ont été formés. En outre, 40 représentants nationaux ont été formés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris les femmes autochtones, et aux mécanismes d'orientation et sont devenus des partenaires du projet.

49. Les bénéficiaires se sont concentrés sur le renforcement institutionnel et de leur résilience organisationnelle pour faire face aux défis continus suscités par la COVID-19 et ont tiré les leçons de la pandémie pour aider les femmes et les filles. Par exemple, le Centre for Rights Education and Awareness, au Kenya, a lancé un programme de transfert en espèces, fournissant un soutien financier aux femmes et aux filles victimes de violence par le truchement d'une plateforme d'argent mobile. Après avoir satisfait aux critères d'identification et de sélection, 306 femmes ont bénéficié de transferts en espèces leur permettant de répondre à leurs besoins immédiats et urgents et, dans certains cas, de lancer de petites entreprises.

50. Un projet mis en œuvre par la Scripture Union West Africa, au Nigéria, se concentre sur la violence dans les établissements scolaires et l'élimination du mariage précoce et du mariage d'enfants. Parmi les activités menées au titre du projet, des défenseurs et défenseuses de l'égalité des genres ont été formés pour conseiller les femmes et les jeunes filles victimes de violence ou risquant de l'être, y compris les femmes et les jeunes filles déplacées. Des protocoles, des comités et des clubs scolaires ont été mis à la disposition des étudiants afin de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles en milieu scolaire et d'y mettre fin ; 3 284 étudiants ont participé à 136 clubs scolaires. En outre, des sessions de dialogue ont été organisées à l'échelle locale sur la thématique de l'élimination de la violence à l'égard

des femmes et des filles. Ces activités ont contribué à un changement d'attitude significatif : 95 % des femmes et des filles participant au programme ont déclaré se sentir libres, avoir retrouvé l'estime de soi et se sentir plus fortes et plus audacieuses pour s'élever contre les actes de violence. En outre, 95 % des participants au programme ont fait état de changements dans leurs mentalités et leurs perceptions, par exemple en convenant que les rapports sexuels ne devraient pas être forcés mais consensuels, et se sont mis à défendre l'égalité des genres.

VII. Connaissances et apprentissage

51. Dans le plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour 2021-2025 figure l'engagement d'élever le niveau des connaissances et des données émanant de praticiens pour contribuer à l'établissement d'un programme mondial visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Pour ce faire, il convient de s'engager à apprendre comment mieux comprendre les besoins de l'écosystème de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de prise en charge des victimes et comment y contribuer. En outre, le Fonds d'affectation spéciale a commandé une évaluation de sa valeur ajoutée dans le cadre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, une initiative tout particulièrement pertinente compte tenu de la récente adhésion d'ONU-Femmes au Comité permanent interorganisations. Les résultats de l'évaluation soulignent le rôle clé que joue le Fonds d'affectation spéciale à l'appui des plateformes de coordination et de collaboration en faveur des organisations locales de défense des droits des femmes. L'évaluation montre que la principale valeur ajoutée du Fonds réside dans ses systèmes visant à renforcer la capacité des organisations de défense des droits des femmes à opérer dans un contexte de crises concomitantes et prolongées. Elle examine également les effets du Fonds sur la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que sa capacité à aider efficacement les organisations de défense des droits des femmes à mieux se préparer et à renforcer leur résilience afin de pouvoir s'adapter rapidement en cas de crise.

52. En outre, le Fonds d'affectation spéciale est en passe d'achever deux rapports de méta-analyse portant sur ses anciens guichets de financement spéciaux consacrés aux travaux visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes vivant avec un handicap (projets mis en œuvre entre 2018 et 2021) et sur le guichet consacré aux travaux visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles réfugiées et déplacées (projets mis en œuvre entre 2016 et 2021), afin d'affiner plus avant son approche intersectionnelle et de faciliter la sélection des bénéficiaires dans le cadre du vingt-sixième appel à propositions.

53. La plateforme SHINE offre la puissance combinée d'un centre d'échange virtuel, d'une plateforme de rassemblement et d'un outil multilingue pour guider l'élaboration des politiques, des programmes et des actions de plaidoyer au niveau mondial. En 2022, des consultations ont eu lieu dans plus de 50 langues au sujet des fiches de connaissances relatives à la prévention publiées en 2021 et 2022, ce qui a permis de rendre plus dynamique l'exploitation des connaissances basées sur la pratique issues de cette série de documents.

54. En 2022, six discussions locales et un groupe de discussion ouvert au public ont été animés sur la plateforme SHINE en vue de favoriser la mise en réseau et l'échange et le partage de connaissances sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Au total, la plateforme a enregistré 1 235 membres, dont de nombreux représentants de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes financées par le Fonds d'affectation spéciale et l'Initiative Spotlight.

55. Le Fonds d'affectation spéciale a publié une analyse documentaire externe, réalisée par un consultant externe, afin d'établir une corrélation entre le mouvement

féministe et le mouvement des femmes dans le contexte de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. L'analyse renferme des données probantes fondamentales et de riches exemples de la manière dont des mouvements féministes ou de femmes forts et autonomes jouent un rôle clé dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Néanmoins, les organisations et les mouvements de défense des droits des femmes manquent cruellement de ressources. En se fondant sur les enseignements tirés des projets financés par le Fonds d'affectation spéciale dans le cadre de l'Initiative Spotlight, qui était axée sur le soutien aux mouvements de femmes, l'examen poursuit le processus d'apprentissage en réfléchissant aux progrès et aux défis liés au soutien apporté aux mouvements féministes et aux mouvements de femmes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, et en s'employant à mieux les comprendre.

56. En outre, en 2022, des représentants du Fonds d'affectation spéciale ont participé au Forum de l'initiative de recherche sur les violences sexuelles organisé à Cancún (Mexique), à l'occasion duquel ils ont présenté les principaux enseignements à retenir. Au cours de cette manifestation d'une semaine, trois membres du personnel du Fonds ont présenté cinq sessions sur des thématiques telles que l'élimination de la violence à l'égard des femmes handicapées, les connaissances fondées sur la pratique, la prévention de la violence à l'égard des femmes sous l'angle de la religion et les enseignements tirés par le Fonds en matière d'autoprise en charge et de prise en charge collective. Ils ont également présenté la série du Fonds relative à la prévention, intitulée « Apprendre par la pratique ».

57. En 2022, dans le cadre de son engagement à relever le niveau des connaissances basées sur la pratique, le Fonds d'affectation a achevé la publication de sa série de 10 mémoires sur la prévention, sous le thème « Apprendre par la pratique ». En collaboration avec plus de 100 bénéficiaires du Fonds et de chercheurs externes, les 10 publications analysent 10 axes de prévention en s'appuyant sur les connaissances fondées sur la pratique contenues dans les rapports de suivi des bénéficiaires, les rapports d'évaluation et les groupes de discussion afin de mieux comprendre le « comment » et le « pourquoi » des programmes de prévention. Les 10 publications ont été approfondies dans le cadre de webinaires présentant les points de vue de 29 organisations bénéficiaires, auxquels ont participé les chercheurs qui ont élaboré lesdites publications, ainsi que d'autres partenaires et organismes d'octroi de subventions clés. Enfin en 2022, le Fonds d'affectation spéciale a achevé sa série de webinaires par une session spéciale visant à étudier les approches adoptées par les bénéficiaires en matière d'édification de mouvements féministes.

VIII. Orientations futures

58. Tout au long de la deuxième année de mise en œuvre de son plan stratégique pour 2021-2025 et en dépit d'événements perturbateurs et de conditions défavorables, le Fonds d'affectation spéciale a enregistré des résultats et des réalisations encourageants, soutenus par des engagements itératifs approfondis en matière de renforcement des capacités et d'apprentissage collaboratif en vue de faciliter la production participative de connaissances. Les financements de base, flexibles et à long terme ont continué d'être considérés comme des éléments essentiels pour renforcer la résilience des organisations et faire en sorte qu'aucune femme ou fille ne soit laissée pour compte, en particulier dans le contexte de crises concomitantes. Les enseignements tirés de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes qui ont vu le jour dans ce contexte ont été d'une valeur inestimable pour déterminer comment instaurer et pérenniser un changement profond au profit des femmes et des filles, en particulier celles qui sont le plus exposées à l'exclusion et à la marginalisation. La solidarité effective, qui consiste à reconnaître et à financer les

organisations de la société civile et de défense des droits des femmes afin qu'elles puissent poursuivre leur travail d'information sur le terrain, tout en répondant aux besoins des femmes et des filles et en plaidant en leur faveur, fera avancer les mouvements féministes mondiaux et multipliera les chances de mettre définitivement fin à la violence à l'égard des femmes et des filles.
